

## ST 14 « L'analyse des politiques publiques existe-t-elle encore ? »

**Pierre FRANCOIS, Sciences Po, CSO, CNRS (Chargé de recherches), 19 Rue Amélie, 75007 Paris.**

*Session 3. Politiques publiques et regards croisés : frontières et disciplines mixtes*

### **Sociologie économique et analyse de l'action publique. Remarques sur une myopie réciproque**

---

*Résumé/ Abstract*

Sociologie économique et analyse de l'action publique portent sur leurs objets respectifs des regards qui, sans en faire un principe délibéré, s'évitent le plus souvent. En détaillant la constitution et le fonctionnement des marchés, en décrivant la dynamique de champs entrepreneuriaux, en analysant les logiques qui animent de nouveaux acteurs économiques généralement rassemblés sous le terme de « tiers secteur », les sociologues de l'économie croisent, chemin faisant, des formes contemporaines d'intervention de l'État sans toutefois, le plus souvent, s'appuyer sur les outils développés par l'analyse de l'action publique pour en rendre compte ; et symétriquement, en s'intéressant aux politiques touchant la dynamique de champs industriels ou, plus généralement encore, en s'attachant à décrire les transformations du capitalisme contemporain, les spécialistes de l'action publique traitent, de facto, de questions économiques en se passant très largement des outils et des résultats des sociologues de l'économie. Ce sont moins les raisons de ce double aveuglement qui constitueront l'objet de cet article que l'explicitation de leurs implications (que manquent les sociologues (les politistes) en ignorant ainsi les travaux de leurs collègues politistes (sociologues) ?).

Economic sociology (resp. public policy analysis) studies its objects without taking into account what it could learn from public policy (resp. economic sociology). When they describe the building of markets and the way they work, when they analyse entrepreneurship, when they study the actors that constitute what has been called the "care economy", economic sociologists do evoke contemporary forms of public policy without considering the results or the tools developed by public policy analysis. Symmetrically, when they deal with industrial policies or, more generally, when they describe the transformations of contemporary capitalism, public policy analysts deal, de facto, with economic issues ignoring knowledge produced by economic sociology. The paper will less present the reasons of this double blindness than their implications (what miss sociologists (political scientists) ignoring works of their political scientists (sociologists) colleagues?).

C'est parce que le périmètre de son objet était délicat à tracer que la sociologie s'est fondée en contestant celui de ses aînées, sciences sociales jeunes encore mais cependant mieux établies. Cette contestation a pu prendre la forme, avec les durkheimiens, d'un impérialisme agressif – elle a pu aussi se jouer sur un mode plus épistémologique, avec la tentative de troisième voie proposée par Weber au cœur des échanges polémiques du *Methodenstreit* (Bastin et Zaliro, 2003). Dans un cas comme dans l'autre, cependant, l'économie, mais aussi l'histoire et la psychologie se virent contester dans leur magistère par la sociologie naissante. Quels que soient les attendus fort divers de ces remises en cause, le principe élémentaire de cette remise en cause, dans le cas de l'économie, était le suivant : les activités économiques n'ont pas vocation à être l'apanage exclusif d'une seule science sociale qui leur serait dédiée, elles sont pleinement justiciables d'une approche sociologique que l'on ramènera, par commodité et faute de place pour nous en justifier, à la combinaison du travail d'enquête et de modélisation suggérée par Weber (1992) d'abord, par J.-C. Passeron (2006) ensuite. Fondatrice pour la discipline, cette contestation territoriale a donné à la sociologie certains de ses textes séminaux, de la *Division du travail social* de Durkheim, écho délibéré au chapitre inaugural de la science économique et de la *Richesse des nations* d'Adam Smith (Durkheim, 1967), au chantier comparatif de sociologie de la religion de Weber qui transformait l'anthropologie méthodologique de l'économie néo-classique naissante (celle de l'*homo oeconomicus* rationnel, égoïste, calculateur et maximisateur) en objet d'investigation historique (Weber, 1996 ; Grossein, 1996).

Pourtant, alors que la discipline s'extrait de ses fonds baptismaux pour se structurer en champs sous-disciplinaires, la sociologie économique ne s'imposait pas comme l'un de ses segments majeurs au contraire, par exemple, de la sociologie urbaine, de la sociologie de la famille ou de celle des hiérarchies sociales. Non que les objets économiques aient lassé le sociologue et qu'il en ait détourné le regard : que sont en effet les professions, le travail, les organisations, sinon des phénomènes sociaux qui renvoient, d'une manière ou d'une autre, aux activités économiques ? Mais dans la dynamique de spécialisation qui a donné à la sociologie sa forme pour plus d'un demi-siècle, les activités économiques *per se* ont cessé d'être constituées en objet à part entière : le grain retenu par la discipline pour définir sa forme était en l'occurrence trop fin pour qu'un ensemble aussi étendu que celui de « l'économique » puisse en constituer une sous-division. Cet éclatement de la sociologie économique en sous-espace spécialisé (celui de la sociologie des professions, du travail ou des organisations notamment) s'accompagnait, dans les rares textes qui s'en souciaient, d'une reconnaissance des territoires de la science économique et notamment du principal d'entre eux : celui du marché (Parsons et Smelser, 1956 ; Swedberg, 1994).

C'est à partir du milieu des années 1970 aux Etats-Unis et du début des années 1990 en France que cette double logique de sur-segmentation infra-disciplinaire et de non-agression extra-disciplinaire a été remise en cause. A la faveur de travaux séminaux, issus parfois de considérations méthodologiques (Granovetter, 1974 ; 1990) et parfois nés de recherches attachées primitivement à d'autres spécialités comme la sociologie des professions (Karpik, 1989) ou la sociologie rurale (Garcia, 1986), la sociologie économique s'est rapidement imposée comme un espace intellectuel au dynamisme exceptionnel, reconnu et structuré par la publication de traités (Smelser et Swedberg, 1994, 2005 ; Steiner et Vatin, 2009), de *readers* (Dobbin, 2004a et 2004b ; Granovetter et Swedberg, 1992 ; Swedberg, 1993, 1996 ; Swedberg et Nee, 2005) et d'ouvrages de synthèse (Carruthers et Babb, 2000 ; François, 2008 ; Swedberg, 2003 ; Steiner, 2007). Ici résumée à grands traits, la trajectoire historique de la sociologie

économique s'est accompagnée d'une renégociation permanente de certaines frontières disciplinaires : avec l'économie modélisatrice au premier chef (Hirsch, 1987), mais aussi avec les différentes branches de l'économie hétérodoxe (Eymard-duvernay, 1989, *e.g.*), des sciences de gestion ou de la science politique. L'objet de la présente contribution est précisément d'explorer cette dernière marge disciplinaire, en nous attachant à l'arpenter non sur le territoire qui pourrait sembler le plus évident (celui où pourraient dialoguer sociologie économique et *Political economy* (Hall et Soskice, 2001)), mais en évoquant l'articulation de la sociologie économique et l'analyse des politiques publiques<sup>1</sup>. La thèse que nous souhaitons défendre ici s'énonce simplement : sociologie économique et analyse de l'action publique ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre – pour l'essentiel, cependant, elles ne se parlent pas. Nous commencerons par établir ces deux points avant, dans un troisième temps, de nous arrêter sur les implications de cette myopie réciproque.

### *Un regard nécessaire ?*

L'exploration, en quelques pages, des rapports qu'entretiennent des champs disciplinaires aussi vastes et dynamiques que celui de la sociologie économique et l'analyse de l'action publique impose que l'on explicite quelques principes de méthode qui, peut-être, feront perdre en rigueur ce qu'ils permettront de gagner en efficacité. Qu'on nous permette, ici, d'adopter celui que Rousseau se donne à lui-même au moment d'ouvrir son *Discours sur l'origine des inégalités* : « commençons donc par écarter tous les faits », nous propose-t-il – écartons donc ici les textes et les pratiques disciplinaires pour nous demander non pas quelle est l'intersection de la sociologie économique et de l'analyse de l'action publique, mais ce qu'elle pourrait être si l'on s'en tenait à ce qu'appellent leurs objets.

Dès l'analyse de la constitution de ses objets, la sociologie économique rencontre l'Etat comme une nécessité. Ainsi de la geste polanyienne, qui entend présenter la dynamique du désencastrement qui a présidé à la naissance de ce qu'il nomme « l'économie de marché » (Polanyi, 1983). Pour Polanyi, l'économie de marché voit le jour lorsque certains biens dont l'échange avait jusqu'alors échappé aux mécanismes du marché autorégulateur lui sont désormais soumis. Le travail, la terre et la monnaie ont toujours circulé pour que les sociétés humaines parviennent à assurer la production de ce qui était nécessaire à leur survie ou à leur développement – mais cette circulation obéissait à des règles singulières qui n'étaient pas celles du marché. C'est lorsque les mécanismes marchands s'étendent à l'ensemble des biens et services et viennent régler leurs échanges que s'impose, au XIX<sup>ème</sup> siècle, une « économie de

---

<sup>1</sup> Avant de nous engager dans nos développements, deux précisions s'imposent. La première a trait au caractère nécessairement *synthétique* de cette contribution, qui ne saurait rendre compte de l'extrême richesse des spécialités qu'il s'agit ici de faire dialoguer. Plutôt que de tenter de procéder à un relevé systématique de travaux dont la visée exhaustive (à coup sûr chimérique, par ailleurs...) se paierait d'un défaut de clarté et d'un manque de problématisation, nous avons pris le parti méthodologique de nous appuyer sur quelques travaux que l'on tient pour exemplaire des tropismes disciplinaires que nous tentons de styliser en quelques pages. La seconde précision a trait à notre inscription disciplinaire de l'auteur : sociologue de l'économie, nous n'avons pas la prétention de connaître aussi bien le champ de notre discipline d'appartenance et celui de l'analyse de l'action publique. Cette asymétrie, où l'on pourra voir avec raison un symptôme parmi d'autre de la thèse que nous souhaitons défendre ici – celle d'une ignorance réciproque et dommageable des deux spécialités – se traduira sans doute par des approximations plus grandes, ici plutôt que là.

marché » où la sphère économique cesse d'être soumise aux règles que lui impose la société, qu'elle en est désencastrée. Comment Polanyi rend-il compte de cette dynamique profonde qui, selon lui, aura à ce point déstabilisé les sociétés européennes que ses répercussions ultimes se jouent dans les conflits mondiaux qui déchirent l'Europe au XX<sup>ème</sup> siècle – et singulièrement dans le second ? Pour Polanyi, c'est l'Etat qui est au principe de cette « grande transformation ». Pour se constituer comme instance de régulation politique exclusive, les Etats luttent contre le pouvoir féodal et contre celui des villes, qui ont tous deux en commun de découper des enclaves sur lesquelles il n'aurait que peu ou pas de prise. Et pour imposer son pouvoir politique, l'Etat doit bouleverser la géographie des échanges économiques, distribuée jusque-là entre des échanges locaux, contenu dans les espaces restreints des villes ou de régions étroites, et des échanges aux longs cours qui reliaient les grandes villes et les ports commerciaux. En construisant des routes, en les rendant plus sûres, en imposant son pouvoir à des espaces qui le lui refusaient, l'Etat impose l'espace national comme l'aire économique désormais pertinente. Il connecte, autrement dit, des marchés qui jusque-là étaient juxtaposés et, en étendant l'emprise géographique du marché, il impose ses mécanismes à des marchandises qui, jusque-là, lui échappaient.

On nous opposera que le statut du maître-livre de Polanyi a quelque chose d'ambigu – il s'agit, on le sait, au moins autant d'un pamphlet que d'un ouvrage scientifique – et que les conclusions qu'il avance ne font pas l'unanimité que les sociologues du capitalisme. Mais s'il est point sur lequel la plupart des sociologues s'accordent, c'est bien pour souligner le rôle déterminant que joue l'Etat dans la construction des marchés. Comment Garcia (1986) explique-t-elle, par exemple, que le système d'échange traditionnel des fraises en Sologne, appuyé sur des réseaux interpersonnels et l'architecture complexe des coopératives, soit brutalement remplacé par un marché walrasien – qui se traduit mécaniquement par la disparition de la rente des acteurs jusque-là dominants ? C'est qu'une coalition d'acteurs, favorables au nouveau mode d'organisation des échanges, trouve chez un jeune haut-fonctionnaire de la préfecture un appui de poids, qui parvient à imposer aux producteurs et aux distributeurs un changement de règles du jeu. Plus généralement, pour Fligstein (1996 ; 2001), la construction d'un marché ne peut se comprendre sans qu'un Etat soit là pour en garantir la stabilité. Le marché, estime Fligstein, se distingue d'un simple échange en ce qu'il est une structure pérenne. Mais comment un espace social fondé sur l'articulation d'intérêts opposés pourrait-il se soutenir de lui-même, comment ses dynamiques intrinsèques pourraient-elles éviter de l'amener à sa propre destruction ? Pour Fligstein, la pérennité du marché appelle des règles stables, et ces règles ne peuvent s'imposer à tous les acteurs du marché que pour autant qu'elles soient édictées et garanties par un tiers coercitif, en l'occurrence par l'Etat. La construction des espaces marchands, abondamment documentées dans la littérature (Fligstein, et Sweet, 2002 ; Dobbin, 1994) n'est pas le seul champ où les sociologues de l'économie ont rencontré l'Etat : c'est aussi le cas, par exemple, de l'analyse des firmes et de leur transformation (Fligstein, 1990 ; Dobbin, 2009), de la compréhension du secteur associatif (Laville, 1994), du champ des luttes professionnelles (Abbott, 1988 ; 2003) : dès lors qu'ils tentent de rendre compte des dynamiques qui affectent les activités économiques, et que leurs formes soient marchandes, professionnelles ou organisationnelles, les sociologues rencontrent l'Etat comme un acteur incontournable des champs dont ils souhaitent rendre compte.

Ces très rapides exemples suffisent, on l'espère, à s'en convaincre : lorsqu'elle entend rendre compte de la dynamique de ses objets la sociologie économique, très vite,

rencontre l'Etat. Deux arguments très simples permettent de se convaincre que l'analyse de l'action publique traite d'un objet à ce point enchâssé dans des logiques économiques qu'elle ne peut manquer d'en rendre compte. D'abord, parce que la mise en œuvre de l'action publique engage nécessairement des ressources – et que ces ressources sont souvent, d'abord et avant tout, des ressources monétaires. On comprend, par conséquent, que la compréhension de l'action publique appelle celle de l'obtention de ses ressources – et notamment de la politique fiscale (Steinmo, 1996) – et celle de leur emploi. L'étude des choix budgétaires constitue ainsi une ancienne tradition de l'analyse des politiques publiques. Dans l'étude classique qu'il consacre à la construction du budget américain, A. Wildawski (1979) montre ainsi comment les processus décisionnels portant sur les choix budgétaires obéissent à une logique profondément incrémentale qu'A. Siné, dans une enquête portant sur la France, résume ainsi : « le budget est incrémental. Incrémental dans ses résultats, comme le montre la faiblesse des variations annuelles des crédits budgétaires et des dépenses, et incrémental dans la décision budgétaire car, pour élaborer le budget, la décision s'opère sur la base de variations par rapport aux crédits de l'année précédente et la plupart des dépenses sont reconduites d'une année sur l'autre (Siné, 2006, p. 113-114). La compréhension de l'action de l'Etat appelle nécessairement la compréhension de l'accès aux ressources qu'il peut mettre en œuvre, elle suppose également que soient intelligibles les arbitrages, les négociations et les échanges qui président aux choix engageant l'emploi de ces ressources rares, qui sont souvent avant tout des ressources budgétaires.

Si l'action publique rencontre nécessairement des dimensions économiques, c'est aussi, par ailleurs, que son analyse engage aussi celle de ses effets. L'évaluation des politiques publiques n'est certes pas la dimension de l'action qui aura reçu, au cours des dernières décennies, l'attention la plus forte – particulièrement en France, où l'évaluation a souvent pris la forme du contrôle juridique exercé par le Conseil d'Etat ou du contrôle de gestion mis en œuvre par la Cour des comptes et où, par conséquent, l'analyse des conséquences de l'action publique n'est, le plus souvent, pas placée au cœur des démarches de recherche (Spencehauer, 1999). L'évaluation des politiques publiques engage en général une analyse de la portée économique des mesures mises en œuvre, même – et peut-être surtout – lorsqu'elle obéit à une logique technocratique visant à prendre la mesure de l'efficacité de l'action de l'Etat (Duran, Monnier, 1992). Même si l'on peut reconnaître que l'évaluation n'a occupé qu'une place relativement modeste dans le champ académique de l'analyse de l'action publique, elle suppose cependant, pour être mise en œuvre, que soient engagés une compréhension des mécanismes économiques que la politique publique épouse, modifie ou institue.

Que retenir de cette première traversée cavalière de la littérature ? Le bilan a sans aucun doute quelque chose de trivial : il montre que pour comprendre les activités économiques, il faut saisir la manière dont l'action publique contribue à les façonner ; et que pour saisir l'action publique, il est impossible de faire l'impasse sur les dimensions économiques qu'elle engage, quant aux ressources qu'elle mobilise ou quant aux conséquences qu'elle entraîne. Maigre bilan, sans doute, mais qui doit être mis en regard de l'ignorance réciproque dans laquelle se tiennent sociologie économique et analyse de l'action publique : l'une et l'autre pourraient apprendre de leur vis-à-vis, elles préfèrent s'ignorer. Il semble que les railleries qu'adressait Schumpeter aux économistes et aux sociologues – les premiers sont prompts, nous dit-il, à construire une sociologie *ad hoc* qui ignore tout des travaux des seconds, qui en retour bâtissent leur propre intelligence des faits économiques en ignorant

superbement l'analyse qu'en proposent les économistes – puissent également s'appliquer aux sociologues de l'économie et aux spécialistes de l'action publique.

### *Une myopie réciproque*

Dresser le constat d'une absence est toujours une entreprise hasardeuse, surtout s'il s'agit de la mener à l'échelle de disciplines entières. Dans le format restreint qui est le nôtre ici, on nous accordera un principe de méthode qui nous permettra d'adopter à moindre coût un regard panoramique sur l'état de l'art des deux disciplines. Nous proposons de nous appuyer sur deux revues de littérature proposées au même moment (les deux ouvrages ont été publiés en 2008), avec les mêmes attendus éditoriaux – ils sont tous les deux parus dans la Collection U d'Armand Colin, qui propose, on le sait, des introductions avancées à une littérature spécialisée. Le premier est consacré à la *Sociologie politique : l'action publique* (Hassenteufel, 2008), le second à la *Sociologie des marchés* (François, 2008). Précisons que les remarques que nous allons avancer ici s'adressent moins à la posture des auteurs qu'à la littérature qu'ils recensent – nous faisons en effet l'hypothèse qu'au moins sous le jour qui nous intéresse ici (l'articulation des deux sous-champs disciplinaires) ces deux ouvrages offrent un point de vue assez représentatif des spécialités qu'ils chroniquent, et qu'ils n'offrent pas de tropisme particulier.

Une première traversée impressionniste de la bibliographie et des index des deux ouvrages montrent que très rares sont les auteurs canoniques d'un champ à être évoqués dans la présentation de l'autre. La *Sociologie des marchés* cite quelques auteurs reconnus comme des politistes et/ou des spécialistes de l'action publique – avec, entre autres, R. Mayntz, J. Leca, J. Pierre, P. Le Galès, P. Hall, C. Lindblom – mais les occurrences de l'index montrent que ces auteurs ne sont évoqués qu'en passant. La *Sociologie politique* est plus allusive encore : lorsqu'elle évoque des sociologues qui ont pu intervenir dans le champ de la sociologie économique, comme M. Callon, C. Musselin, W. Streeck ou J.-C. Thoenig, ce n'est pas pour citer leurs principales références dans ce champ mais pour rappeler leur contribution à l'étude de l'action publique – les références sociologiques hors du champ de l'action publique relèvent, pour l'essentiel, de rappels de textes canoniques, comme ceux de Becker, de Blumer, de Crozier ou de Merton. Dans l'un et l'autre ouvrage, les références aux textes canoniques des économistes sont plus nombreuses qu'à ceux des sociologues (resp. des politistes) pour les politistes (resp. pour les sociologues) : la *Sociologie politique* cite ainsi les travaux des économistes évolutionnistes B. Arthur, P. David, ou encore d'économistes institutionnalistes comme D. North, tandis que les références aux travaux des économistes sont beaucoup plus nombreuses dans la *Sociologie des marchés* que celles qui sont faites aux travaux des politistes, des historiens ou des anthropologues. Si l'on s'en tient à ce premier indicateur, dont nous reconnaissons volontiers ce qu'il peut avoir de superficiel, on pourra retenir une première série d'indices sur les interlocuteurs que se choisissent sociologie économique et analyse de l'action publique : l'une et l'autre s'ignorent en grande partie, et, si elles doivent se choisir des référents extra-disciplinaires, sont plus promptes à se tourner vers les économistes que vers leurs collègues politistes ou sociologues.

Tentons maintenant d'affiner ce regard et de saisir plus précisément les ressorts de cette exclusion réciproque. Concentrons sur quelques pages de ces ouvrages – celles où, *a priori*, les références à la littérature de l'autre champ disciplinaire pourraient être

du plus précieux recours. Dans sa *Sociologie politique*, P. Hassenteufel rappelle comment le marché semble être devenu, depuis les années 1980, l'horizon et l'outil par excellence de l'action publique (Hassenteufel, 2008, p. 230 et *sq.*). Que l'on analyse l'ordre cognitif des politiques, leur dimension institutionnelle, les rapports de pouvoir qui s'y font jour ou les modalités de leur mise en œuvre, une même logique semble être à l'œuvre, celle d'un retrait de l'Etat et d'une emprise croissante des mécanismes marchands : « les liens sont étroits, souligne Hassenteufel, entre une nouvelle orientation (le référentiel du marché), les recompositions au niveau des acteurs (perte de centralité étatique du fait du rôle croissant d'acteurs supranationaux, locaux et privés), la mise en place de nouveaux dispositifs procéduraux (sous la forme des contrats et du partenariat) et de nouveaux instruments gestionnaires et managériaux » (Hassenteufel, 2008, p. 234). Pour rendre compte de la manière dont ces transformations sont étudiées par la sociologie de l'action publique, pourtant, il n'est nul besoin de faire référence aux travaux de sociologie économique qui ont pourtant fait des dynamiques marchandes l'un de leurs objets d'investigation privilégiés. Il est d'ailleurs frappant que la *Sociologie des marchés* suggère un même point de rencontre et fasse preuve d'une myopie (symétrique) d'une intensité au moins équivalente. C'est en effet en évoquant les transformations de l'action publique qu'est suggéré un possible rapprochement des deux littératures : si les modes d'intervention de l'Etat épousent le plus en plus souvent des formes marchandes, comment alors penser la frontière – canonique et constitutive pour les deux entités – entre le marché et l'Etat, entre le marché et le politique ? Les références à la littérature consacrée à l'action publique sont peut être plus nombreuses dans la *Sociologie des marchés* que dans la *Sociologie politique*, il n'en reste pas moins que les quelques pistes esquissées par l'auteur ne leur réservent qu'une place extrêmement modeste. Alors que le constat est partagé par l'une et l'autre des disciplines – les transformations de l'action publique et des mécanismes marchands sont telles qu'ils semblent parfois se confondre – les stratégies analytiques mises en œuvre semblent incapables (et finalement peu désireuses) de traverser les frontières disciplinaires.

Myopie réciproque, par conséquent, de la sociologie économique et de l'analyse de l'action publique – mais faut-il s'en émouvoir ? N'est-ce pas là le destin des sciences sociales que de proposer, pour rendre compte de problèmes touffus, des outils conceptuels et des stratégies de recherche disjointes et parfois opposées ? Pourquoi faudrait-il s'inquiéter au spectacle de l'autisme bilatéral dont sociologie économique et analyse de l'action publique font preuve l'une à l'égard de l'autre ? Les deux disciplines ont beau s'ignorer superbement, elles n'en connaissent pas moins un dynamisme incontestable qui porte à s'interroger sur les conséquences éventuelles d'une remise en cause de ce *statu quo* d'ignorance partagée. C'est à cette évaluation que nous souhaiterions procéder maintenant.

### ***Un double manque à gagner***

On pourra juger qu'il y a quelque malveillance à faire ainsi grief de leur ignorance réciproque à deux sous-champs qui comptent parmi les plus dynamiques de leur discipline respective. Il n'est évidemment pas question, ici, de remettre en cause cette vitalité ou de la dire menacée par cette double myopie que nous venons d'établir à grands traits. Notre propos est à la fois moins alarmiste, plus limité et – du moins nous l'espérons – davantage constructif. Nous souhaiterions mettre en évidence un double manque à gagner, empirique et analytique : la myopie qu'entretiennent

sociologie économique et sociologie de l'action publique l'une à l'égard de l'autre appauvrissent la portée empirique de certaines démonstrations, d'une part, et d'autre part rendent plus délicate la formulation et la résolution de certaines difficultés analytiques.

C'est là l'un des principaux enseignements de l'épistémologie wébérienne : aucune perspective analytique ne peut prétendre épuiser la richesse d'un phénomène historique et en rendre compte exhaustivement. Aussi, lorsque nous parlons de manque à gagner empirique, nous n'imaginons pas dégager un lieu analytique d'où pourrait se déployer un point de vue perspectif qui embrasserait la totalité des traits pertinents d'un phénomène historique donné. Mais si l'on reconnaît qu'une infinité de perspectives analytiques peuvent embrasser un même objet, il n'en reste pas moins que certaines perspectives peuvent être reconnues comme plus pertinentes que d'autres – ou, à tout le moins, plus complètes. C'est en sens qu'il est possible d'avancer qu'un regard combinant sociologie économique et analyse de l'action publique permet de mieux rendre compte de certains phénomènes. Nous tenterons d'exemplifier ce point en nous appuyant sur la mise en regard de deux ouvrages consacrés au monde du vin, l'un, *Vin et politique*, issu de l'analyse de l'action publique (Smith et al., 2007), l'autre, *Le marché de l'excellence*, articulé à partir des outils de la sociologie économique (Garcia-Parpet, 2009).

Contrairement à ce que son titre peut laisser penser, *Vin et politique* n'est pas avant tout consacré à la compréhension des relations entre la production viticole et la sphère politique, mais à l'analyse du marché du vin (tout particulièrement du vin de Bordeaux) dans une perspective « politique ». Les auteurs écrivent ainsi que « contrairement à ce qui est souvent avancé ou sous-entendu, ce marché est loin de se résumer à une simple logique d'ajustement entre offre et demande, sur un mode uniquement marchand. Il est au contraire fortement structuré par des règles qui sont le produit de luttes et de compromis sociaux et politiques. (...) Il importe de comprendre comment ce marché fonctionne réellement, en prêtant une attention particulière à la construction des règles qui orientent le comportement des acteurs de l'industrie vitivinicole. L'ouvrage vise ainsi à mieux saisir les rapports entre réglementation et marché, sans les opposer artificiellement » (Costa et al. p. 14). Le lecteur familier des textes de sociologie économique reconnaîtra là un programme de recherche des plus classiques et les *gimmicks* qui lui sont attachés (l'opposition du marché abstrait des économistes, dont la caractérisation se résume à l'articulation d'une offre et d'une demande, et d'un marché concret, le refus de l'opposition artificielle du marché et de la réglementation, etc.). Le programme, tel qu'il est énoncé, apparaît très général – mais on a tôt fait de découvrir qu'au sein du foisonnement institutionnel qui régule le marché du vin (on pense ici, bien sûr, aux règles des AOC, mais aussi, dans le cas bordelais, aux différents classements des crus, parfois séculaires, et aux notes (si influentes...) des critiques vinicoles), seules retiendront vraiment l'attention des auteurs les régulations qu'ils nomment « politiques », *i.e.* celles qui reposent sur des règles explicites issues de la confrontation organisée d'intérêts constitués et eux aussi explicites, dont la définition s'effectue dans des arènes formelles (les interprofessions, en particulier) spécialement dédiées à cet effet. Le lecteur informé des nombreux travaux consacrés au marché du vin (Chauvin, 2005, 2009 ; Douglas, 2004 ; Fernandez, 2004 ; Garcia-Parpet, 2004, 2009 ; Laferté, 2006 ; Podolny, 2005) ne manquera pas de s'interroger : est-ce pertinent (et tout particulièrement dans le cas bordelais) de restreindre ainsi le champ des régulations aux seules régulations « politiques » ? Et est-ce seulement possible, si

l'objectif est de comprendre le fonctionnement du marché – et pas seulement d'exemplifier certains traits du corporatisme contemporain ?

Nous évoquerons ici deux exemples qui sont au cœur de l'ouvrage, celui du marketing et des AOC. Le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) s'est en effet attaché à promouvoir l'image du vin de Bordeaux, ce qui porte les auteurs à avancer que « le marketing viticole n'est pas simplement un problème d'entreprises » (Smith et *al.*, 2007, p. 283). Peut-être, mais ne peut-on admettre qu'il l'est aussi, et que se concentrer sur le seul travail marketing de l'interprofession risque d'en rendre l'intelligence plus délicate ? Plus généralement, comment comprendre une telle restriction ? Les résultats (nombreux et congruents) de la sociologie économique montrent pourtant que la réputation d'un bien est le résultat des interventions complexes d'une multitude d'acteurs (cf., par exemple, Lang et Lang, 1988), et que comme dans tout système d'interactions il est impossible de comprendre les pratiques d'un acteur sans les replacer dans le système d'interdépendances qui les lie aux autres pratiques... Pour être plus concret, on peut s'interroger sur le fait de savoir si l'on comprend mieux le monde bordelais en concentrant son regard sur le seul CIVB ou sur Robert Parker – ou s'il est possible de prendre une exacte mesure du poids du CIVB en négligeant Robert Parker (Chauvin, 2005), le développement de la presse vitivinicole (Fernandez, 2004), les stratégies de marque des grands producteurs, les interactions complexes avec le monde du négoce, etc. (Chauvin, 2009) ? Les mêmes réserves peuvent être faites sur les AOC. Peut-on ainsi comprendre les dynamiques qui affectent aujourd'hui les AOC en s'en tenant uniquement à ce qui se joue au sein des instances interprofessionnelles, des organisations formelles, bref en faisant l'impasse sur tout ce qui se joue dans la sphère des stratégies strictement économiques, qu'il s'agisse des stratégies de mise en marché ou des stratégies de production, qui ne sont jamais évoquées par les auteurs ? On risque fort de ne pas comprendre ce qui se joue dans des appellations extrêmement dynamiques comme Montlouis sur Loire, Cairanne, dans le Rhône, Marsannay, en Côte de Nuits, ou dans certaines appellations satellites de Saint Emilion si on ne voit pas que la transformation de leur position relative dans la hiérarchie symbolique (et financière) des AOC est attachée aux stratégies de production et/ou de mise en marché particulièrement dynamiques de quelques producteurs. A lire les développements de *Vin et politique*, on a l'impression que tout ce qui est susceptible de peser sur les transformations des AOC se joue dans la sphère des régulations corporatistes ce qui n'est pas le cas. La compréhension des phénomènes empiriques que les auteurs se donnent comme objet semble dès lors singulièrement appauvrie.

L'objet que se donne M.-F. Garcia n'est pas très différent de celui des auteurs de *Vin et politique*, même s'il s'ouvre sur un énoncé de problématique plus explicite que celui de ses vis-à-vis politistes : il s'agit, ici comme là, d'étudier le vin dans un contexte de mondialisation, mais en posant dès l'abord que la production française contemporaine fait l'expérience d'une crise sans précédent où la conception traditionnelle de la qualité défendue par les producteurs français et incarnés dans le dispositif français des AOC, celle des vins de terroir, est désormais concurrencée par celle que porte les « vins du nouveau monde », articulée autour de la marque et du cépage. L'ancrage disciplinaire de M.-F. Garcia est très explicitement celui de la sociologie économique, plus précisément dans l'acception qu'en ont N. Fligstein et P. Bourdieu pour qui, explique-t-elle, le comportement des entreprises ne s'ordonne pas à la recherche (individuelle) du profit maximum, mais peut au contraire se décrire comme la mise en œuvre de stratégies (collectives) visant à pérenniser la position des

firmes qui sont parvenues à dominer un marché. Dans cette compréhension du marché, l'Etat joue un rôle déterminant : elle explique ainsi que « [la] structuration de la compétition est due en grande partie à l'intervention de l'Etat qui, loin de jouer seulement le rôle d'arbitre chargé de maintenir l'ordre et garantir la confiance, est un élément essentiel de la construction de l'offre et de la demande » (Garcia-Parpet, 2009, p. 18). L'Etat, autrement dit – et pour simplifier jusqu'à la rendre abrupte l'hypothèse qui sous-tend l'argument – est un outil dont peuvent user certains intérêts privés pour maintenir leur position dominante. Dans le cas particulier du marché du vin en France, l'Etat est intervenu entre les deux-guerres pour venir sanctionner une conception du vin conforme à celle des régions productrices les plus prestigieuses – Bordeaux avant tout – et contradictoire de celle pour laquelle plaident des régions à la production moins qualitative, comme le Languedoc et le sud de la vallée du Rhône : « la loi de 1935 a (...) favorisé les propriétaires de vignobles et un mode artisanal de production, une conception naturelle du vin, et une production circonscrite par les frontières des communes désignées : les appellations d'origine contrôlée. Elle a disqualifié un standard de qualité obtenu en réalisant des coupages de vins de plusieurs origines, soit une conception manufacturée du vin pratiquée par les négociants » (Garcia-Parpet, 2009, p. 19).

Un tel énoncé de problématique semble *a priori* fort compatible avec les attendus généraux d'A. Smith, O. Costa et J. de Maillard : l'Etat joue un rôle déterminant dans la construction du marché, l'action publique ne doit pas être conçue comme l'intervention d'un tiers indépendant (éventuel garant d'une hypothétique « volonté générale ») mais comme la résultante d'un processus que l'on qualifiera cavalièrement de corporatiste. Ces deux hypothèses restent pourtant assez largement absentes des développements de M.-F. Garcia, ou plus précisément elles ne composent que l'arrière-fond de scènes dont les protagonistes, les intrigues, les ressorts sont assez sensiblement différents. Pour simplifier le propos, on pourrait avancer que ces protagonistes et ces intrigues sont précisément ceux qui faisaient défaut au propos d'A. Smith et de ses collègues : M.-F. Garcia s'arrête longuement sur les stratégies des producteurs de deux régions « dominées » de l'espace viticole français (la Loire (et Chinon tout particulièrement) et le Languedoc), et plus précisément sur leur stratégie de production, sur les enjeux symboliques qui les guident, sur le mode d'encadrement institutionnel dans lequel ils proposent d'engager leurs démarches (celui des AOC ou des vins de cépage), etc. L'action publique est absente, ou peu s'en faut, du propos de M.-F. Garcia. Est-ce, comme elle le souligne dès l'introduction de son livre, en raison de « l'attitude hésitante et [du] manque d'imagination des politiques français [qui] contrastent fortement avec l'attitude franchement « agressive » et structurée des pays challengers en vue de conquérir leurs marchés » (Garcia-Parpet, 2009, p. 11)? Mais cette attitude timorée, elle-même, n'est pas sans cause : comment comprendre que les Etats des vieux pays producteurs peinent ainsi à défendre les intérêts de leur secteur viticole ? Si l'on s'appuie sur les hypothèses qu'elle avance quant à la nature de l'action publique et qui en fait un instrument au service d'intérêts singuliers, alors il faut comprendre comment la chaîne qui, partant des intérêts constitués d'une profession hétérogène, est susceptible (ou non) de faciliter leur transformation en enjeux politiques dont les institutions publiques pourraient s'emparer. Cette chaîne n'est pas reconstituée dans l'ouvrage de M.-F. Garcia, alors même que pour être cohérente avec ses prémices elle devrait en constituer l'un des cœurs. Mais, nous opposera-t-on, n'est-ce pas là un mouvement finalement bien banal, qui voit le centre de gravité de la démonstration se déplacer à mesure que l'ouvrage s'écrit et que le terrain impose son inertie à des cadres théoriques peut-être trop rigides et *a priori* : si donc la mise en évidence de la construction politique des intérêts n'est pas menée à

bien, n'est-ce pas, finalement, parce qu'elle ne pèse plus – et que les prémisses théoriques de Fligstein et Bourdieu sont en fait dépourvus de pertinence ? Les transformations récentes qu'ont connues les AOC du Languedoc (région qui guide la démonstration de M.-F. Garcia dans la troisième partie de l'ouvrage), qui ont vu, par exemple, la mise en place d'une nouvelle appellation « Languedoc » en lieu et place (et en l'élargissant) des anciens « Coteaux du Languedoc », ou encore la scissiparité d'anciennes AOC « historiques » de la région en sous-appellation supposément plus qualitative (les anciennes Corbières accouchant d'un sous espace « Corbières-Boutenac », de même que le Minervois s'est séparée d'une nouvelle appellation « Minervois la Livinière »), ces transformations, donc, montrent bien que l'enjeu des luttes entre producteurs ne se joue pas seulement dans l'opposition vin d'AOC et de terroir *vs.* vins de pays et de cépage – et que, par conséquent, ces refontes du cadastre des AOC appelle bien, entre autres choses, la reconstruction des intérêts politiques qui ont pu présider à ces redéfinitions.

Autrement dit, de même que les développements de Garcia renseignent opportunément le lecteur sur tout ce que Smith et consorts négligent – les stratégies économiques et symboliques des producteurs, la complexité subtile et hétérogène des transactions marchandes – de même les hypothèses de Garcia appelleraient une analyse équivalente à celle menée dans *Vin et politique*. Les objets des deux livres se confondent, les propos se complètent bien plus qu'ils ne s'opposent, mais l'articulation n'est pas faite. On pourrait conclure qu'il n'y a là rien d'autre qu'une saine logique de division du travail – aux politistes, les enjeux politiques, aux sociologues de l'économie, ceux attachés à la stratégie des firmes et aux échanges marchands. Mais cette lecture pragmatique et consensuelle ne doit pas faire oublier que l'une et l'autre démonstration empirique, à ignorer ainsi les enjeux qu'elle laisse à sa discipline cousine, apparaissent finalement comme incomplètes et bancales.

A ce premier manque à gagner empirique doit s'ajouter un manque à gagner analytique : ne pas mettre en regard les enjeux attachés à la sociologie économique et à l'analyse de l'action publique porte en effet à négliger certaines questions qui, parfois, pourraient pourtant apparaître comme centrales. Nous nous contenterons à nouveau de deux exemples, qui n'ont d'autres ambitions que de mieux nous faire comprendre – et qui ne doivent par conséquent pas se lire comme l'énoncé d'un programme de recherche.

La sociologie économique s'est de longue date intéressée aux procédures qui permettent de donner un prix à ce qui ne peut pas en avoir : du travail des enfants (Zelizer, 1985) aux organes (Titmuss, 1970 ; Steiner, 2001), elle s'est demandée comment pouvaient se calculer les prix des biens qui, du fait des enjeux moraux qui leur sont attachés, se voyaient interdits d'en avoir. Le travail que M. Fourcade consacre au mode de calcul de l'indemnisation des victimes de marée noire, en France et aux Etats-Unis, s'inscrit dans cette tradition de recherche (Fourcade, 2009). Quelle est, s'interroge-t-elle, le prix de la nature – ou, plus précisément, selon quelles procédures peut-on calculer ce prix ? M. Fourcade met au jour des techniques de calcul très fortement contrastées entre la France et les Etats-Unis, mais là n'est pas l'enjeu pour nous – nous voudrions plutôt soulever une question d'apparence anodine, celle de savoir si nous sommes fondés, ici, à parler de *prix* ? Peut-on dire des sommes calculées selon des procédures complexes et destinées à être versées aux victimes des marées noires qu'elles constituent un prix ? Cette question est cruciale pour la sociologie des marchés, puisqu'elle permet notamment d'en circonvier

l'objet. H. White (1992) suggère ainsi, dans *Identity and control*, de considérer qu'au sein des différentes formes d'arène où peuvent se régler des appariements entre des partenaires, l'arène marchande a ceci de spécifique qu'elle s'organise autour de la fixation d'un prix qui doit faire l'objet d'un accord entre l'offreur et le demandeur. Mais est-on fondé à dire de n'importe quelle somme qui circule dans le monde économique qu'elle est un prix ? Dans les cas étudiés par Fourcade, parler de « prix de la nature » n'est-il pas autre chose qu'une formule qui peut-être fait image mais qui contribue davantage à obscurcir le tableau qu'à l'éclairer ? Si l'on suit les développements de Velthuis (2003, 2005) et de Feller et *al.* (2005), il apparaît ainsi que toute somme monétaire ne peut être assimilée à un prix. En étudiant le cartulaire d'un monastère d'Italie du Nord retraçant les transactions terriennes dans lesquelles il était engagé, Feller et *al.* montrent que des biens présentant des caractéristiques similaires pouvaient faire l'objet de valorisation monétaire complètement différente. Ces « anomalies » s'éclairent, expliquent les auteurs, dès lors que l'on voit que ces valorisations parfois sont assimilables aux prix de la terre, et parfois ne le sont pas. Dans certains cas, en effet, la somme versée vient sanctionner un simple transfert de propriété : la somme versée correspond à l'équivalent monétaire de la propriété de la terre telle qu'il est évaluée par les parties de l'échange. Dans d'autres cas, la somme est beaucoup plus importante parce qu'elle inaugure une relation clientélaire entre les parties. Dans cette inauguration circule, dans un sens, une parcelle de terre, dans l'autre une somme d'argent – mais en aucun cas le montant versé ne peut se comprendre comme le prix de ce qui est échangé. Autrement dit, le prix a ceci de particulier qu'il est l'opérateur d'une mise en équivalence entre ce qui est proposé par l'une et l'autre partie de l'échange – et il faut qu'il y ait accord sur cette équivalence pour que l'échange (marchand) puisse avoir lieu. Peut-on parler d'un échange dans le cas du dédommagement décrit par Fourcade et, si échange il y a – ce qui mériterait sans nul doute discussion – la somme qui y circule peut-elle assimilée rigoureusement au « prix de la nature » ?

Sans doute, les questions que nous venons de soulever peuvent se travailler en se concentrant sur des transactions qui ne font pas intervenir l'Etat ou des acteurs publics – on comprend intuitivement ce que les transactions au sein de la sphère privée, par exemple, peuvent offrir de ressources à qui souhaite mieux cerner ce qu'est un prix et ce qu'il n'est pas. Il nous semble cependant qu'étudier les relations contractuelles qui, nous dit-on, sont au cœur de l'action publique contemporaine (Berrivin et Musselin, 1996 ; Gaudin, 2007), devrait permettre de progresser dans l'élucidation de ces difficultés. La figure du contrat est en effet souvent rapproché de celle de l'échange, en ce qu'elle suppose que soient définies, de manière *ad hoc*, les attentes et les obligations des parties et qu'il est souvent fait l'hypothèse, au moins implicitement, que le contrat tente de spécifier les termes d'un échange entre les parties qui s'y engagent. Dans cet échange peuvent circuler des contreparties qui parfois, peuvent prendre des formes monétaires. Ces sommes sont-elles assimilables à des prix ? Pour être plus concret : dans quelle mesure peut-on dire que la subvention que reçoit une association de la part d'une administration qu'elle est le *prix* de quelque chose – et dans ce cas de quoi ? Les sociologues de l'économie pourraient trouver dans la mise en comparaison systématique de transactions hétérogènes – échanges domestiques, subventions publiques, relations mécénales, etc. – une ressource susceptible d'éclairer cette question analytique dont nous avons rappelé l'importance : qu'est-ce qu'un prix ? En ignorant trop systématiquement les spécificités des échanges qui donnent corps à l'action publique contemporaine, ou en laissant l'étude à leurs collègues politistes qui s'en sont faits une spécialité, les sociologues de l'économie se privent ainsi d'une ressource précieuse.

La diffraction de l'action publique entre une multitude d'acteurs liés les uns aux autres par des relations contractuelles ou négociées constituent un bon point de départ pour évoquer un manque à gagner analytique symétrique, qui cette fois concerne moins le sociologue de l'économie que le spécialiste de l'action publique. Rappelons rapidement les changements qui, depuis les années 1980, affectent l'action publique : prégnance de la référence au marché et à la libre concurrence dans la définition des politiques (Muller, 1992), contractualisation accrue (Gaudin, 2007) et implication de plus en plus grande des acteurs privés à tous les stades de l'action publique (depuis la définition des objectifs jusqu'à sa mise en œuvre, voire son évaluation : Le Galès, 1995 ; Leca, 1996 ; Pierre, 1995), recours à des outils d'incitation et de contrôle directement inspirés des techniques de management des firmes contemporaines et des dispositifs marchands (Bezes, 2008)... Le marché, la concurrence, l'incitation monétaire, la privatisation des acteurs : que reste-t-il de politique, ou de public, dans tout cela ? Le mouvement que semblent décrire les formes de l'action publique comme les outils théoriques qui entendent en rendre compte semble bien être celui d'une dépolitisation ou, pour employer des termes plus génériques, d'une dé-spécification du champ de réflexion de l'action publique.

Certains n'y verraient pas grand drame : qu'on se souvienne de la polémique suscitée il y a plus de trente ans par *l'Acteur et le système* qui, à sa manière, prenait acte des travaux qui avaient montré la porosité des frontières de l'Etat et la faible spécificité des logiques d'action qui y sont à l'œuvre (Crozier et Friedberg, 1977) – qu'on se souvienne aussi de la réaction des politistes qui diagnostiquaient fort justement : si tout cela est vrai, c'est la mort de l'Etat, et celle du politique (Leca et Jobert, 1980). Il ne semble pas que la conséquence de leur démarche ait effrayé outre mesure M. Crozier et E. Friedberg. Il est plus surprenant que les spécialistes de l'action publique qui, par d'autres voies, semblent arriver aux mêmes conclusions, s'en accommodent aussi facilement. On n'évoquera pas ici le fait que l'enjeu corporatiste, pour eux, n'est pourtant pas nul : pour justifier d'une autonomie disciplinaire, n'ont-ils pas besoin que le politique soit sinon autonome, du moins repérable ? Souligner que l'enjeu analytique attaché à ce que Jean Leca nommait, il y a plus de trente ans, « le repérage du politique », n'est pourtant pas secondaire. Contentons nous d'un simple exercice de pensée : imaginons un marché engageant des acteurs exclusivement privés (deux entreprises, par exemple), engageant des fonds exclusivement privés (ceux de leurs actionnaires), en poursuivant des fins exclusivement financières (la maximisation de leurs profits) ; imaginons maintenant un autre marché où interviennent des acteurs privés et publics (un ministère passant un appel d'offre, par exemple), ces derniers engageant, suivant des règles de publicité très particulières, des sommes issues du prélèvement de l'impôt et poursuivant des fins potentiellement non exclusivement réductibles à la maximisation du profit (financier ou symbolique) des dirigeants ou de l'institution. Dans les deux cas, une même forme (le marché) recouvre, on en a l'intuition, des réalités différentes : plus précisément, si « politique » il y a, il est sans doute davantage présent sur le second marché qu'au sein du premier. Mais comment aller au-delà de cette intuition – comment lui donner une chaire conceptuelle qui aille au-delà du rappel rituel que comportent ici et là, les savantes déconstructions de l'action publique sur le caractère « politique » de leur objet – tout en se gardant bien de préciser, fût-ce de manière provisoire, ce qu'ils pourraient entendre par là ? Comme pour la sociologie économique – et sur une question à peine moins impérieuse... – une mise en regard systématique de dispositifs transactionnels voisins mais néanmoins irréductibles l'un à l'autre pourrait être une manière de progresser dans une entreprise de clarification analytique que les cloisonnements disciplinaires ont pu contribuer à retarder.

## **Conclusion**

Les quelques remarques que nous avons tentées de formuler ici n'ont pas d'autre ambition que de signaler l'intérêt d'un rapprochement entre sociologie économique et analyse de l'action publique qui passe moins – au moins dans un premier temps – par le dégagement d'une hypothétique plate-forme interdisciplinaire qui ferait consensus, que par une prise de connaissance approfondie des savoirs accumulés par nos vis-à-vis respectifs – prise de connaissance dont nous ne nous doutons pas qu'à la lecture des multiples approximations dont nous aurons fait preuve en évoquant leurs travaux, nos collègues politistes mesureront sans peine l'urgence ! Ce rapprochement passe également, pensons-nous, par une réflexion sur les modalités de construction de nos objets. La plaidoirie comparatiste qui accompagne les exemples de manques à gagner analytiques montre bien que l'enfermement *a priori* dans des objets « de politistes » ou « de sociologue » (ou dans telle ou telle manière d'approcher un même objet) n'est sans doute pas la meilleure des stratégies s'il est question d'améliorer le dialogue entre ces deux sous-espaces disciplinaires. Ce n'est en tout cas qu'en s'assurant d'une certaine forme de pragmatique – dans le respect des divisions institutionnelles comme dans les stratégies de production de nouveaux savoirs – que ce dialogue qui, nous l'espérons l'avoir montré, est riche de promesse, pourra réellement se déployer.

- 
- Abbott, A., 1988, *The system of the professions. An essay of the division of expert labour*, Chicago, Chicago university press, 435 p.
- Abbott, A., 2003, "Ecologies liées. A propos du système des professions", in Menger, P.-M. (dir.), *Les professions et leur sociologie*, Paris, MSH, p. 29-50.
- Bastin, G. et Zalio, P.-P., 2003, "Sociologie économique début de siècle : l'impossible troisième vie entre histoire et théorie économique", *Terrains et travaux*, (4).
- Bezes, P., 2008, "Le tournant néo-managerial de l'administration française", in Borraz, O. et Guiraudon, V. (dir.), *Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de sciences po, p. 215-254.
- Berrivin, R. et Musselin, C., 1996, "Les politiques de contractualisation entre centralisation et décentralisation : les cas de l'équipement et de l'enseignement supérieur", *Sociologie du travail*, (4), p. 575-596.
- Carruthers, B. G. et Babb, S. L., 2000, *Economy/Sociology: markets, meanings, and social structure*, Thousand Oaks, Pine Forge.
- Chauvin, P.-M., 2005, "Le critique et sa griffe. Ce que fait Robert Parker (aux vins de Bordeaux)", *Terrains et travaux*, (9), p. 90-108.
- Chauvin, P.-M., 2009, *Bordeaux, vins et réputation. Sociologie du marché des Grands Vins de Bordeaux*, Bordeaux, Thèse de l'Université de Bordeaux II.
- Crozier, M. et Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.
- Dobbin, F., 1994, *Forging industrial policy : the United States, Britain and France in the railway age*, Cambridge, Cambridge university press, 262 p.

- Dobbin, F. (dir.), 2004, *The new economic sociology: a reader*, Princeton, Princeton university press, 565 p.
- Dobbin, F. (dir.), 2004, *The sociology of the economy*, New York, Russell Sage Foundations, 343 p.
- Dobbin, F., 2009, *Inventing equal opportunity*, Princeton, Princeton university press, 320 p.
- Douglas, M., 2004, *Comment pensent les institutions ?*, Paris, La découverte, 221 p.
- Duran, P. et Monnier, E., 1992, "Le développement de l'évaluation en France : nécessités techniques et exigences politiques", *Revue française de science politique*, 42 (2), p. 235-262.
- Durkheim, E., 1967, *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France, 416 p.
- Eymard-Duvernay, F., 1989, "Conventions de qualité et formes de coordination", *Revue économique*, 40 (2), p. 329-359.
- Feller, L., Gramain, A. et Weber, F., 2005, *La fortune de Karol. Marché de la terre et liens personnels dans les Abruzzes au haut moyen âge*, Rome, Ecole française de Rome, 213 p.
- Fernandez, J.-L., 2004, *La critique vinicole en France. Pouvoir de prescription et construction de la confiance*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Fligstein, N., 1990, *The transformation of corporate control*, Cambridge, Harvard university press, 391 p.
- Fligstein, N., 1996, "Markets as politics : a political-cultural approach to market institutions", *American sociological review*, 61 (4), p. 656-673.
- Fligstein, N., 2001, *The architecture of markets. An economic sociology of twenty-first-century capitalist societies*, Princeton, Princeton university press, 288 p.
- Fligstein, N. et Sweet, A. S., 2002, "Constructing markets and politics. An institutionnalist account of European integration", *American journal of sociology*, 107 (5), p. 1206-1243.
- Fourcade, M., 2009, "Cents and sensibility: economic valuation and the nature of "nature" in France and America", *Working paper presented at the Villa Vigoni conference on price and evaluation*, June 2009.
- François, P., 2008, *Sociologie des marchés*, Paris, Armand Colin, 320 p.
- Garcia, M.-F., 1986, "La construction sociale d'un marché parfait : le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne", *Actes de la recherche en sciences sociales*, (65), p. 2-13.
- Garcia-Parpet, M.-F., 2004, "Luttes d'argent et de prestige dans le vignoble français : les grands crus à l'épreuve de la mondialisation", *Genèse*, (56), p. 72-97.
- Garcia-Parpet, M.-F., 2009, *Le marché de l'excellence. Les grands crus à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Seuil, 271 p.
- Gaudin, J.-P., 2007, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de sciences po, 275 p.
- Granovetter, M. S., 1974, *Getting a job. A study of contacts and careers.*, Cambridge, Harvard university press, 179 p.
- Granovetter, M. S., 1990, "Interview with Richard Swedberg", in Swedberg, R. (dir.), *Economics and sociology. Redefining their boundaries: conversations with economists and sociologists*, Princeton, Princeton university press, p. 96-114.

- Granovetter, M. S. et Swedberg, R. (dir.), 1992, *The sociology of economic life*, Boulder, Westview press, 399 p.
- Grossein, J.-P., 1996, "Présentation", in Weber, M., *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, p. 51-131.
- Hall, P. et Soskice, D. (dir.), 2001, *Varieties of capitalism. The institutional foundations of comparative advantage*, Oxford, Oxford university press, 540 p.
- Hassenteufel, P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 294 p.
- Hirsch, P., Michael, S. et Friedman, R., 1987, "Clean models vs. dirty hands : is sociology in danger of being seduced by economics ?" *Theory and society*, 16 (3), p. 317-336.
- Karpik, L., 1989, "L'économie de la qualité", *Revue française de sociologie*, 30 (2), p. 187-210.
- Lang, G. E. et Lang, K., 1988, "Recognition and renown: the survival of artistic reputation", *American journal of sociology*, 94 (1), p. 79-109.
- Leca, J., 1996, "La "gouvernance" de la France sous la Cinquième république. Une perspective de sociologie comparative", in d'Arcy, F. et Rouban, L. (dir.), *De la Vème république à l'Europe*, Paris, Presses de sciences po, p. 329-367.
- Leca, J. et Jobert, B., 1980, "Le dépérissement de l'Etat", *Revue française de science politique*, 27 (6), p. 1125-1170.
- Laferté, G., 2006, *La bourgogne et ses vins. Image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, 320 p.
- Laville, J.-L. (dir.), 1994, *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 334 p.
- Muller, P., 1992, "Entre le local et l'Europe : la crise du modèle français de politiques publiques", *Revue française de science politique*, 42 (2), p. 275-297.
- Nee, V. et Swedberg, R. (dir.), 2005, *The economic sociology of capitalism*, Princeton, Princeton university press, 496 p.
- Parsons, T. et Smelser, N. J., 1956, *Economy and society : a study in the integration of economic and social theory*, London, Routledge and Kegan Paul, 322 p.
- Passeron, J.-C., 2006, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 670 p.
- Pierre, J., 1995, "The marketization of the state", in Peters, B. G. et Savoie, D. G. (dir.), *Governance in a changing environment*, Montreal, McGill/Queen university press.
- Podolny, J. M., 2005, *Status signals. A sociological study of market competition*, Princeton, Princeton university press, 287 p.
- Polanyi, K., 1983, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 419 p.
- Siné, A., 2006, *L'ordre budgétaire. L'économie politique des dépenses de l'Etat*, Paris, Economica.
- Smelser, N. J. et Swedberg, R. (dir.), 1994, *The handbook of economic sociology*, Princeton/New York, Princeton university press/Russell Sage foundations, 835 p.
- Smelser, N. J. et Swedberg, R. (dir.), 2005, *The handbook of economic sociology. Second edition*, Princeton /New York, Princeton university press/Russell Sage foundation.
- Smith, A., Costa, O. et Maillard (de), J., 2007, *Vin et politique. Bordeaux, la France, la mondialisation*, Paris, Presses de sciences po, 384 p.

- Spenehauer, V., 1999, "Intelligence gouvernementale et sciences sociales", *Politix*, (48), p. 95-128.
- Steiner, P., 2001, "Don de sang et don d'organes : le marché et les marchandises "fictives"", *Revue française de sociologie*, 42 (2), p. 357-374.
- Steiner, P., 2007, *La sociologie économique*, Paris, La découverte, 121 p.
- Steiner, P. et Vatin, F. (dir.), 2009, *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF.
- Steinmo, S., 1996, *Taxation and democracy. Swedish, British and American approaches to financing the modern state*, Yale, Yale university press, 300 p.
- Swedberg, R., 1994, *Une histoire de la sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, 315 p.
- Swedberg, R. (dir.), 1993, *Explorations in economic sociology*, New York, Russel Sage Foundation.
- Swedberg, R. (dir.), 1996, *Economic sociology*, Cheltenham, Brookfield, Elgar reference collection.
- Swedberg, R., 2003, *Principles of economic sociology*, Princeton, Princeton university press, 384 p.
- Titmuss, R. M., 1970, *The gift relationship. From human blood to social policy*, Londres, Allen and Unwin, 339 p.
- Velthuis, O., 2003, "Symbolic meanings of prices : constructing the value of contemporary art in Amsterdam and New York galleries", *Theory and society*, 32 (2), p. 181-215.
- Velthuis, O., 2005, *Talking prices : symbolic meanings of prices on the market for contemporary art*, Princeton, Princeton university press, 288 p.
- Weber, M., 1992, "L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale", in *Etudes sur la théorie de la science*, Paris, Plon, p. 117-203.
- Weber, M., 1996, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 545 p.
- White, H. C., 1992, *Identity and control. A structural theory of social action*, Princeton, Princeton university press.
- Wildawsky, A., 1979, *The politics of the budgetary process. Second edition*, Boston, Little Brown.
- Zelizer, V., 1985, *Pricing the priceless child : the changing social value of children*, New York, Basic books.